

**Examen du certificat de Gestionnaire RH**

Association faîtière suisse pour les examens professionnels et supérieurs en ressources humaines  
Rue de la Treille 2, 2000 Neuchâtel, tél. 032 724 87 25, [certificat@hrse.ch](mailto:certificat@hrse.ch)

**Informations sur l'examen HRSE@home**

Chère candidate,  
Cher candidat,

Vous êtes intéressé-e à l'idée de passer **l'examen depuis votre domicile**, mais vous souhaiteriez quelques précisions afin de confirmer ce choix ? Vous trouverez ci-dessous toutes les réponses à vos questions concernant l'examen HRSE@home.

**De quoi s'agit-il ?**

L'examen HRSE@home permet aux personnes candidates de passer l'examen de certificat **en toute flexibilité** depuis leur domicile ou un autre lieu répondant aux conditions d'examen.

**Quand et où aura lieu l'examen ?**

L'examen HRSE@home a lieu aux mêmes dates que les examens en présentiel, aux différents horaires proposés sur la plateforme **à votre domicile ou dans un autre lieu où vous pourrez travailler sans être dérangé**. L'examen dure 3 heures. Lors de cet examen, **vous serez en contact avec un surveillant qui pourra suivre votre examen par vidéo et communiquer avec vous par "chat"**.

En cas de problème technique avec notre système, l'examen serait reporté à une date ultérieure.

L'inscription se fait via la plateforme d'examen. Une fois inscrit-e, vous pouvez changer d'avis jusqu'à la date indiquée sur la plateforme et choisir un lieu d'examen pour celui en présentiel, dans la mesure où des places sont encore disponibles. Après cette date, il n'est plus possible de changer et les conditions d'annulation s'appliquent conformément à nos conditions générales (frais encourus en cas de désinscription). Les frais d'examen pour l'examen HRSE@home et l'examen en présentiel sont identiques. Les frais d'examen s'élèvent à CHF 540.-

**Testez votre infrastructure**

Avant d'effectuer votre choix pour l'examen @home parmi les dates et créneaux horaires proposés, il est impératif de **tester votre infrastructure** sur votre plateforme à l'aide d'exemples de questions ("test infrastructure @home").

**Il est important de réaliser le test dans les mêmes conditions qu'à l'examen réel, depuis le même lieu et avec le même matériel informatique afin de vérifier la compatibilité de votre matériel et votre environnement d'examen avec le système de surveillance.**

Le test effectué sera surveillé par le système de surveillance uniquement. Lors de l'examen réel, un surveillant (proctor) avec lequel vous communiquerez par "chat" surveillera également votre examen. A l'issue de ce test, un feedback vous sera demandé afin de confirmer le bon fonctionnement de votre infrastructure.

A noter : ce test "test infrastructure @home" n'a pas pour but de servir d'entraînement pour vérifier vos connaissances. Les solutions et le nombre de points obtenus ne seront pas donnés à l'issue de ce test. Ce dernier a simplement pour but de vérifier la compatibilité de votre infrastructure avec le système de surveillance en place.

**Examen du certificat de Gestionnaire RH**

Association faîtière suisse pour les examens professionnels et supérieurs en ressources humaines  
Rue de la Treille 2, 2000 Neuchâtel, tél. 032 724 87 25, [certificat@hrse.ch](mailto:certificat@hrse.ch)

**De quoi ai-je besoin pour passer l'examen à domicile ?**

Afin de pouvoir passer votre examen à domicile, les conditions suivantes doivent impérativement être réunies :

*Infrastructure :*

- PC/Mac ou ordinateur portable avec
  - caméra
  - microphone
  - système d'exploitation
    - MAC: OS X (versions 10.9 et plus)
    - PC: Windows (versions 7 et plus)
- Navigateur : Google Chrome dernière version au moment de l'examen
- Fonctionnement et activation de la webcam (y compris les ordinateurs portables intégrés) pendant toute la durée de l'examen
- Fonctionnement et activation du microphone (y compris les ordinateurs portables intégrés) pendant toute la durée de l'examen
- La disponibilité d'une connexion Internet permanente avec un taux de transfert montante (upload) d'au moins 1 Mbps.
- Une salle silencieuse dans laquelle vous seul-e, la personne candidate, êtes présente pendant l'examen (absence de bruit de fond)
- Eclairage adéquat

**Important : Si un problème technique venant de votre appareil personnel ou du lieu où vous passez l'examen devait se produire (perte de connexion Internet, coupure d'électricité...), votre examen ne pourra pas être pris en compte et il sera considéré comme échoué.** Seul un problème technique sur les installations de HRSE annulera l'examen et vous permettra de le repasser à une autre date qui vous sera communiquée.

Veuillez dès lors prendre vos dispositions et vérifier en amont que votre infrastructure personnelle correspond aux prérequis donnés. Il est de votre responsabilité personnelle de procéder aux vérifications nécessaires.

**Test de l'infrastructure**

Pour vous assurer que votre examen se déroule sans problème, il est essentiel de tester l'outil au préalable depuis votre lieu d'examen, en utilisant le lien de test suivant avec l'ordinateur que vous utiliserez pendant l'examen :

<https://student.examus.net/syscheck-public.html>

**Quels sont les autres éléments à prendre en compte pour la participation à cet examen à domicile ?**

En vous inscrivant, vous acceptez les conditions d'utilisation suivantes :

- En prenant part à cet examen, vous nous donnez la permission de vous observer pendant toute la durée de l'examen à l'aide de la caméra et du microphone. Les images du film seront détruites dans les 20 jours s'il n'y a pas de fraude. En cas de fraude ou de doute de fraude, les images sont conservées le temps de la procédure. Toutes les données sont ensuite détruites.
- Le poste de travail ne doit comporter que le matériel autorisé dont la liste figure dans les annexes aux Directives.
- Vous n'êtes pas autorisé-e à quitter votre place pendant toute la durée de l'examen, soit 3 heures.

**Le non-respect de ces conditions d'utilisation mène à l'invalidation de votre examen.**

**Examen du certificat de Gestionnaire RH**

Association faîtière suisse pour les examens professionnels et supérieurs en ressources humaines  
Rue de la Treille 2, 2000 Neuchâtel, tél. 032 724 87 25, [certificat@hrse.ch](mailto:certificat@hrse.ch)

**Foire aux questions**

|                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Comment mes données sont protégées ?                                                           | En vous inscrivant, vous acceptez les conditions d'utilisation qui impliquent que durant l'examen vous êtes filmé-e et que les images seront détruites dans les 20 jours s'il n'y a pas de fraude.<br>En cas de doute de fraude ou de fraude, les images sont conservées le temps de la procédure.<br>Toutes les données sont ensuite détruites. |
| Que se passe-t-il en cas de coupure Internet ou de courant ?                                   | La session est enregistrée au fur et à mesure. Dès rétablissement de la communication les données sont transmises.<br>Pour éviter les problèmes WIFI, nous vous recommandons d'utiliser une connexion câblée avec votre routeur.                                                                                                                 |
| Que se passe-t-il en cas de problème du côté de HRSE ?                                         | Dans ce cas, vous pourrez passer l'examen sur place, au lieu et à la date qui vous a été communiquée.                                                                                                                                                                                                                                            |
| J'ai perdu mon identifiant et/ou mon mot de passe. Que faire ?                                 | Nous vous demandons de vous connecter 30 minutes avant le début de l'examen pour pouvoir, cas échéant, récupérer vos identifiants.                                                                                                                                                                                                               |
| Que faire si mon PC/Mac, ma connexion Internet ou mon téléphone portable ne fonctionnent pas ? | Vous avez la possibilité de vous connecter quelques jours avant l'examen pour vérifier que votre matériel est compatible et que la connexion internet est suffisamment rapide et stable.                                                                                                                                                         |
| Que se passe-t-il en cas de tentative de fraude ou de fraude avérée ?                          | Je comprends que la fraude sera dûment poursuivie et sanctionnée, sans aucune espèce de mansuétude, parce que l'égalité de traitement, la validité et la reconnaissance de mon certificat sont à ce prix.                                                                                                                                        |
| A quelle heure dois-je me connecter ?                                                          | Vous devez vous connecter 30 minutes avant le début de l'examen pour être certain-e que tout fonctionne.<br>Votre examen débute lorsque nous nous sommes assurés que tout fonctionne et lorsque vous nous indiquez être prêt-e.                                                                                                                  |
| Puis-je utiliser un tapis pour ma souris ?                                                     | Oui                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Comment aurais-je accès aux textes de loi autorisés ?                                          | Les mêmes règles s'appliquent que pour l'examen sur place.                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Puis-je utiliser une calculatrice ?                                                            | Oui, vous pouvez utiliser une calculatrice à condition qu'elle ne soit pas connectée. Vous ne pouvez pas utiliser la calculatrice de votre téléphone ou tablette.                                                                                                                                                                                |
| Comment assurez-vous que les candidats ne trichent pas, n'ont pas d'aide extérieure, etc. ?    | Le système surveille en permanence toutes les activités sur votre ordinateur. Tous les sons sont enregistrés et votre image est enregistrée.<br>Des comportements suspects, par exemple avec les yeux, sont analysés par l'intelligence artificielle.<br>En cas de doute, une intervention humaine permet de décider.                            |
| Le candidat peut-il avoir des programmes ouverts en arrière-plan ?                             | Non, le système contrôle tous les programmes ouverts.                                                                                                                                                                                                                                                                                            |

**Examen du certificat de Gestionnaire RH**

Association faîtière suisse pour les examens professionnels et supérieurs en ressources humaines  
Rue de la Treille 2, 2000 Neuchâtel, tél. 032 724 87 25, [certificat@hrse.ch](mailto:certificat@hrse.ch)

|                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Que se passe-t-il si le candidat est en retard ?                                                                                                          | Le surveillant prendra la décision d'accepter ou non le candidat.                                                                                                                                                                                                                                   |
| Comment est gérée la durée de l'examen ?                                                                                                                  | Le système e-tutor gère la durée de l'examen automatiquement.                                                                                                                                                                                                                                       |
| J'ai besoin de temps supplémentaire pour des raisons médicales.                                                                                           | Dans cette phase de test, vous devez vous inscrire pour une session présentielle. Aucune dispense ni prolongation de temps pour motifs médicaux n'est possible dans le cadre de HRSE@home. Les personnes candidates concernées doivent s'inscrire en présentiel avec tous les justificatifs requis. |
| Que se passe-t-il si : <ul style="list-style-type: none"><li>• Je parle</li><li>• Quelqu'un entre dans la pièce</li><li>• Si je quitte ma place</li></ul> | Tous ces comportements seront considérés comme de la triche et l'examen sera échoué.                                                                                                                                                                                                                |
| Que se passe-t-il si mon téléphone sonne ?                                                                                                                | Tous les téléphones, portables ou non, doivent être éteint pendant l'examen.<br>L'utilisation d'un moyen de communication quelconque entraîne un échec.                                                                                                                                             |
| Comment savez-vous que je n'ai pas d'aide interdite ?                                                                                                     | Le fichier d'enregistrement de votre session sera analysé par différents outils d'intelligence artificielle.                                                                                                                                                                                        |
| Un clavier séparé est-il autorisé en cas d'utilisation d'un ordinateur portable ?                                                                         | Oui, vous pouvez utiliser un clavier et une souris externes.                                                                                                                                                                                                                                        |
| Peut-on utiliser un écran externe lorsque l'ordinateur portable est fermé ?                                                                               | Oui, si vous utilisez votre ordinateur portable avec une docking station, que votre écran est équipé d'une caméra et que vous n'ouvrez pas votre ordinateur portable durant tout l'examen.<br>L'écran doit se trouver sur votre bureau. Un téléviseur fixé au mur n'est pas accepté.                |
| Est-ce que le nombre de places HRSE@home est limité ?                                                                                                     | Oui mais il y a assez de places pour toutes les personnes intéressées.                                                                                                                                                                                                                              |
| Est-ce que HRSE a accès au contenu de mon ordinateur ?                                                                                                    | Non, nous ne voyons que ce qui est affiché sur votre écran. Le système n'installe rien sur votre ordinateur et n'accède pas à votre disque dur.                                                                                                                                                     |
| Quels documents ai-je le droit d'avoir ?                                                                                                                  | Vous trouverez tous les moyens auxiliaires autorisés dans l'annexe aux Directives sous <a href="http://www.hrse.ch">www.hrse.ch</a> .                                                                                                                                                               |

*La présente Foire aux questions précise les modalités de l'examen à domicile.*

*Cette Foire aux questions est modifiable en tout temps par la Commission d'examen.*

*Mise à jour : 12.05.2025*